

APPENDICE No 3

Q. Et vos prêts aux cultivateurs?—R. Sur les prêts à longue échéance, 6 p. 100.

Q. Est-ce que ce 1 p. 100 pourvoit aux dépenses d'exploitation?—R. Pas actuellement.

Q. Il ne les couvre pas entièrement?—R. Non.

Q. Que pensez-vous que vous devriez avoir afin de les couvrir?—R. Je pense que ce 1 p. 100 les couvrirait dans peut-être un an. De fait, cette année il ne manque presque rien pour qu'il les couvre.

Q. C'est une question de volume?—R. Oui.

M. Caldwell:

Q. La même chose s'applique au Manitoba, n'est-ce pas?—R. Je le crois.

Q. C'est possible qu'on n'ait obtenu qu'une moyenne de moins de 1 p. 100 pendant cinq ans?—R. Les dépenses supplémentaires n'augmentent pas proportionnellement avec le volume des affaires.

M. McKay:

Q. Les caisses d'épargnes paient 4 p. 100?—R. Oui.

Le président:

Q. J'ignore si vous allez pouvoir répondre à cette question. Je me demande ce qui arriverait si les banques à charte haussaient leur taux d'intérêt? C'est un à-côté, monsieur Farrow. Voulez-vous répondre?

L'hon. M. Tolmie:

Q. Quelle est la durée du prêt?—R. Les hypothèques sont toutes à vingt ans, avec le privilège de remboursement à n'importe quelle date d'échéance de l'intérêt, en tout ou en partie.

M. McKay:

Q. Après trois ans? Est-ce que vos paiements se font d'après le plan d'amortissement?—R. Tous les paiements se font d'après le plan d'amortissement.

Q. A combien s'élève cet intérêt?—R. A \$87.18 par année.

Q. Il est payable en vingt paiements égaux?—R. Oui. Avec le privilège de rembourser toute autre partie que les emprunteurs désirent, à aucune date d'échéance de l'intérêt. Cela veut dire que le cultivateur paie environ \$1,740 dans les vingt ans contre \$2,200 qu'il paierait en vingt ans avec une simple hypothèque de 6 p. 100.

M. Sales:

Q. \$1,743.60?—R. Oui, monsieur.

M. Caldwell:

Q. Contre quoi?—R. \$2,200.

Q. En payant au même taux d'intérêt, il paierait davantage d'après le plan de simple hypothèque qu'en payant d'après le plan d'amortissement?—R. Oui, parce que son principal est réduit chaque année et que l'intérêt qu'il paie est aussi réduit. Dans le cas d'un plan de paiements avec amortissement, lorsque un homme a payé, disons jusqu'à la dix-neuvième année, je crois qu'il n'y a que \$5 d'intérêt. Le reste est constitué entièrement par le principal.

Q. A propos, comment calculez-vous ses paiements en vertu du plan de simple hypothèque?—R. D'après une base de 6 p. 100 il paie \$60 par année. Je dis dans le cas d'une hypothèque simple de 6 p. 100, alors qu'il ne rembourserait aucune partie du capital, il paierait \$1,200 d'intérêt et il aurait encore ses